

Accord distribution TOUT NE VA PAS TRÈS BIEN MME LA MARQUISE...

Depuis quelques mois la Cour des Signataires essaye d'encenser l'accord distribution. Le réflexe a été de taper sur SUD qui a attaqué l'accord en justice. Un accord qui allait soi-disant révolutionner la distribution et qui consistait surtout à faire avaler la pilule des réorganisations. Pourtant les faits sont là. Rien n'a changé pour preuve les mobilisations qui se multiplient ces derniers mois et semaines.

SUD Signataires

Fédération des
activités postales
et de

télécommunications
25/27 rue des envierges
75020 Paris
tel 01 44 62 12 00
fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr
www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires



Un accord destructeur

Nous ne reviendrons pas sur l'accord distribution dans son entièreté, nous avons déjà largement communiqué sur cette question¹.

Par contre, nous sommes assez étonnés de cette énergie mise par les signataires pour défendre un accord qui serait si incroyable et jamais vu à La Poste.

À SUD, nous ne prenons pas les facteurs/trices pour des abruti-es. Nous partons donc du principe qu'un accord qui aurait dû améliorer

le quotidien des facteurs et factrices ne nécessitait pas autant d'explications et surtout agressives, pour les convaincre.

Alors... Vous les percevez ces améliorations des conditions de travail?

Évidemment, ces efforts de communication de la part des signataires ne sont pas anodins. Ils servent surtout à les auto-persuader qu'ils ne se sont pas trompés

avant de signer avec la sueur des facteurs/trices.

D'autant plus que des grèves continuent de fleurir sur le territoire. Que cela soit à Rennes où les postier-es sont encore en grève depuis plus de deux mois ou en Gironde où plus de 50 % des facteurs/trices, le 12 mars, se sont mis en grève contre la méridienne et les réorganisations. Nous revenons au verso de ce tract sur deux mesures mises en avant par les signataires qui ne sont que de la poudre aux yeux.

Le coup de l'accord qui — vous allez voir ce que vous allez voir — va tout changer, on nous le fait depuis plus de cinq ans à La Poste. On commence donc à avoir l'habitude des directions qui nous enfument. Par contre, on ne s'habitue jamais à ce que des « syndicats » accompagnent la politique d'une direction qui détruit les emplois et saccage les conditions de travail.

¹ Vous trouverez d'ailleurs le détail de l'accord avec nos commentaires à l'adresse suivante : <http://www.sudptt.org/Accord-distribution-le-vrai-du-faux-962>

QUELQUES POINTS REVUS À LA LOUPE DE LA VÉRITÉ

Sept euros, l'eldorado salarial des facteurs et des factrices ?

Les signataires se sont gargarisés de la prime de 7 euros par jour versée dans le cadre de l'accord distribution aux facteurs « polyvalents ».

Un écueil et pas des moindres, cette prime est loin de concerner la majorité des facteurs/trices. Seuls 16 % du personnel de la distribution sont concernés. **Les 84 % restants peuvent s'accrocher. Les efforts fournis, les travaux extérieurs supplémentaires, la productivité qui augmente... la direction et les signataires de l'accord s'en contrefoutent !**

Emploi : il y aura assez de recrutements de facteurs et factrices selon les signataires...

Les suppressions d'emplois pour notre fédération sont un élément important de la dégradation des conditions de travail. Dans l'accord distribution, l'engagement de La Poste et des signataires était quand même des recrutements en nombre sur la période de l'accord. Il semblerait (pure hypothèse en attendant les chiffres réels) que le nombre de facteurs/trices ait augmenté cette année. Face à cela, du côté des signataires, on a sorti le champagne en partageant une petite coupe avec la direction... jusqu'à cette réunion du 9 mars où la direction de la BSCC nous présentait les objectifs emplois pour 2018... en nous indiquant une baisse des emplois à l'horizon 2019. Le champagne a maintenant un petit goût de Champomy.

Evolutions Métiers	Nb Pers. Physiques fin 2017	Statut	Evolution besoins 2019
FACTEUR	59 001	En évolution	↘

Autre chose, dans la plupart des directions, les recrutements de facteurs/trices se font maintenant sous forme de CDI intérimaires ou en GEL. Bref, du personnel dont la direction peut très vite se débarrasser...

Conclusion : même si des recrutements ont eu lieu en 2017, la machine à supprimer des emplois redémarre de plus belle dès 2018 y compris dans la période de l'accord distribution.

N'oubliez-pas, l'accord distribution, c'est aussi :

- La généralisation de la méridienne et des tournées sacoches (toute la journée dehors à distribuer)
- Les horaires tardifs pour la livraison des colis (le soir, le dimanche, les jours fériés)
- L'augmentation de la flexibilité (sécable confirmée, secteurs d'ajustement entre 2 réorganisations, facteur polyvalent ou FSE qui roulent sur plusieurs centres, ROP le parent pauvre de l'encadrement)
- Les réorganisations qui suppriment des QL, aucune compensation spécifique, etc.
- La soumission au dogme de la « satisfaction client » où les personnels seront évaluables par les client-es et usager-es, comme on donne une note à un restaurant ou à un film...

Grèves et mobilisations

- On nous a quand même vendu cet accord comme le Graal allant régler tous les problèmes de la distribution, comme précédemment l'accord QVT devait régler les problèmes à La Poste, comme la commission Kaspar devait aussi régler la dégradation des conditions de travail. Et comme d'habitude, les habituels syndicats se sont précipités pour signer.
- Pourtant, cela ne va pas si bien que cela : pas un jour dans toute La Poste où des facteurs et factrices ne se mettent en grève, et cela sur les points que l'accord distribution était censé régler.
- En Guadeloupe, dans les Ardennes, dans le Val-de-Marne, dans le Tarn, le Vaucluse, les Yvelines, le Val-d'Oise... des conflits ont éclaté.
- Récemment, le 12 mars, 50 % des facteurs/trices de la Gironde se sont mis en grève, avec un rassemblement de 500 personnes devant la direction. Cinq bureaux ont continué le lendemain et ce sont maintenant 14 bureaux en lutte. Et depuis plus de deux mois, les facteurs et factrices de Rennes et des alentours sont en grève.
- Alors, si la direction et les signataires veulent toujours nous faire croire que la situation à La Poste est le nirvana, il va falloir avoir recours à un hypnotiseur.

Et la justice là dedans ?

- Dès la signature, SUD a attaqué la question de la mise en place de cet accord devant les tribunaux, en deux fois. Une première fois, nous avons attaqué en argumentant le caractère urgent de notre demande. Le juge en a décidé autrement et a repoussé notre requête. Les signataires ont crié sur tous les toits que nous avions perdu.
- N'en déplaise à ces experts amateurs, notre attaque se poursuit au rythme normal de la justice. Le dossier n'est donc pas clos...